



202404-07

mairie
ti ker

Envoyé en préfecture le 09/04/2024
Reçu en préfecture le 09/04/2024
Publié le
ID : 022-212200349-20240405-20240407-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAVAN**

SEANCE DU 5 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 5 Avril, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CAVAN, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice OFFRET, Maire de CAVAN.

Membres en exercice : 19

Présents : Maurice OFFRET, Maire, Catherine DENIS, 1ère Adjointe, Sylvain RANNOU, 2^{ème} Adjoint, Lydie LE FLOCH, 3^{ème} Adjointe, Pascal PRIGENT, 4^{ème} Adjoint, Magali BODEREAU, 5^{ème} Adjointe, Mathieu ROUSSEL, Jean-Paul LE CANN, Sylvie LE CARVENNEC, Emmanuelle DAVAÏ, Gaëlle LE CANT, Pauline UNVOAS, Alain BROCHEN, Christelle LURON, Didier NEVEUX

Procurations : Brieuç CALVARY à Pascal PRIGENT, Jérémie LE BARON à Mathieu ROUSSEL

Absents : Julie MALÉGOL, Sébastien MORVAN

Date de convocation : 21 Mars 2024

Secrétaire de séance : Lydie LE FLOCH

Objet : Subventions aux associations 2024

Monsieur Le maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Cavan apporte son soutien financier à de nombreuses associations pour les aider à pérenniser et développer leurs activités, à mener des projets, mettre en place de nouvelles actions ou événements.

Monsieur Le maire rappelle que lors de la commission finances du 18 Mars 2024, les demandes de subventions ont été étudiés et approuvés.

Elle le fait sur la base des dossiers de demande de subvention reçus, en tenant compte notamment de facteurs tels que le niveau d'activités des associations, leur nombre d'adhérents, la part des fonds propres.

Également, conformément à la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République et selon son décret d'application n°2021-1947 du 31 décembre 2021, toute association sollicitant l'octroi d'une subvention auprès de la commune devra signer un contrat d'engagement républicain dont le modèle est joint à la présente délibération.

Monsieur Le Maire présente les subventions versées aux associations 2023 et les propositions de 2024 :



202404-07

mairie
ti ker

ASSOCIATIONS	2023	2024
Associations locales		
Jeunesse Sportive Cavanaise	2 500 €	2 500 €
Association Handball	2 000 €	2 000 €
Cav'en Folie	500 €	300 €
Skol Gouren Bro Lannuon	150 €	150 €
C Hoariou Breizh	300 €	300 €
Skolar Sonerien Bro Kawan	200 €	200 €
Comité des Fêtes	3 000 €	3 000 €
Gwenojennou Kawan	500 €	750 €
Dans les pas de Clément	100 €	100 €
Amis des Arts	1 000 €	1 500 €
Donneurs de Sang	100 €	100 €
FNACA Section CAVAN	150 €	150 €
Société de Chasse Cavan-Caouënnec Lanvézéac	200 €	200 €
Plankennou Koad Kawan (palets)	200 €	200 €
Moto Club Cavan Breizh	150 €	150 €
Entente Cyclos du Guindy	150 €	150 €
Amicale des Boulistes Cavannais (ABC)	200 €	200 €
Pilgerc'h	0 €	150 €
Total associations cavannaises		12 100 €
Associations extérieures		
Trégor BADMINTON	0	150 €
Club d'escalade Pontrieux (1adhérent)	0	15 €
AS BEGARD ATHLETISME (4 adhérents)	0	60 €
BEGARD VTT GWERUN (5 adhérents)	0	75 €
LANNION ATHLETISME (3 adhérents)	30 €	45 €
DANSE BEGARD (5 adhérents)	0	75 €
Total associations extérieures		420 €



202404-07

Envoyé en préfecture le 09/04/2024
Reçu en préfecture le 09/04/2024
Publié le
ID : 022-212200349-20240405-20240407-DE

mairie
ti ker

Le Conseil Municipal :

Vu l'avis de la commission finances du 18 mars 2024

Considérant qu'il y a lieu de soutenir les associations cavannaises et les associations dont les adolescents de Cavan y sont adhérents

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'approuver** le montant des subventions 2024 versées aux associations comme présentées ci-dessus
- **D'Autoriser** Monsieur Le Maire à verser lesdites subventions
- **D'Autoriser** Monsieur Le Maire à prévoir les crédits au BP 2024 à l'article 65748

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le montant des subventions 2024 versées aux associations comme présentées ci-dessus
- **Autorise** Monsieur Le Maire à verser lesdites subventions
- **Autorise** Monsieur Le Maire à prévoir les crédits au BP 2024 à l'article 65748

Fait et délibéré, à Cavan les jour, mois et an précités

Pour extrait conforme au registre dûment signé

La secrétaire de séance,

Lydie LE FLOCH



Le Maire,

Maurice OFFRET